

e.Licences	Fiche signalétique	Date : 01/09/2025
Agrément d'installateur d'équipement de télécommunication / TIC		

Informations détaillées	
Nature	Agrément
Type	Commercial
Catégorie	Licence sans inspection, ni commission de délibération (Catégorie A)
Secteur d'activité	Information, Communication et Média
Sous secteur d'activité	Télécommunication
Formes juridique	Toutes les formes
Nature de l'Actionariat	Nationaux
Capital imposé (FCFA)	Non applicable
Délai de délivrance	Non applicable
Frais administratif (FCFA)	Non disponible
Montant de la Caution (FCFA) si applicable	Non applicable
Périodicité de renouvellement	2 ans
Renouvellement soumis à inspection	Non
Délai de délivrance (jours) – renouvellement	NA
Frais administratif lié à la demande de renouvellement (FCFA)	Non disponible
Ces frais administratifs liés à la demande de renouvellement (FCFA) sont-ils ?	Non remboursable
Période spécifique de dépôt des dossiers	Non
L'investisseur peut-il exercer un droit de recours en cas de rejet ou d'avis défavorable de sa demande de licence ?	Non applicable

Contact de l'autorité émettrice

Ministère	Ministère de la Transition Numérique et de la Digitalisation
Structure	Autorité de Régulation des Télécommunications de Côte d'Ivoire (ARTCI)
Autorité émettrice	Autorité de Régulation des Télécommunications de Côte d'Ivoire (ARTCI)
Situation géographique	Marcory Anoumambo 18 BP 2203 Abidjan 18
Tél.Fixe	+225 27 20 34 43 73 +225 27 20 34 43 74
Adresse Mail	courrier@artci.ci
Site Internet	https://www.artci.ci

Pièces à fournir

à envoyer

Pénalités

La réglementation soumet-elle le requérant à des pénalités en cas de non-respect des dispositions en vigueur ?	Oui
Si oui, quel est le montant de la pénalité ou le mode d'évaluation du montant de la pénalité	[100 000 - 10 000 000]
Les principaux motifs d'application de la pénalité	exercer l'activité d'installateur dans agrément

Documents à télécharger